



La secrétaire et le président ont pris en charge la partie communication : réponses aux courriels (plus de 200), dossiers en mairie, participation à la journée des sports, conception et édition affiches et flyers... (300 ex commandés).

Le président tient à remercier chaleureusement les membres du bureau pour leur dévouement et leur disponibilité et notamment Corinne Légé, qui exerce la fonction prenante du secrétariat. C'est elle qui s'est occupée du pot de l'amitié qui suivra notre AG, avec l'aide de Nadine Coquard.

Les créneaux horaires n'ont pas évolué par rapport à l'année dernière :

5 créneaux d'1h30 le matin à St Fiacre  
6 créneaux d'1h00 à 1h30, l'après-midi ou en soirée à Carnot  
1 créneau d'1 h00 dans les locaux de l'ARA le lundi après-midi.

Soit 12 créneaux du lundi au samedi matin, pour 15, 65H de cours proposés. Sur un exercice, cela représente 485 heures de cours.

Par professeurs et par ordre d'ancienneté :

Anne LOZE : 5H30 (dont 1H ARA)  
Odile RONDANINA : 4H30  
Sylvie KESSIS : 1H30  
Agnès FELLETIN : 4H15

Ces créneaux horaires nous sont offerts gracieusement par la municipalité par une convention annuelle qui nous engage mutuellement. Ils équivalent à un avantage en nature que l'on peut chiffrer, à plus de 7 000€ (31 semaines x 15,65hx 15€ de l'heure).

Pour mémoire l'augmentation de ces créneaux horaires est récente et elle a des conséquences budgétaires concrètes.

En 2014, l'association avait 2 professeurs (Anne Loze et Odile Rondanina) et offrait 9,5 heures de cours par semaine, pour 97 adhérents.

En 2015 et 2016, l'association avait 3 professeurs (recrutement de Sylvie Kessy) et offrait 11 h de cours par semaine, pour respectivement 100 adhérents et 115 adhérents.

En 2017, l'association avait 3 professeurs et offrait 12h de cours, pour 133 adhérents.

En 2018, l'association avait 4 professeurs (recrutement d'Agnès Felletin) et offrait 15H30 de cours, pour 150 adhérents.

En l'espace de 4 ans, on constate que : le nombre de professeurs a été multiplié par 2 (100%), le nombre d'heures de cours par 65 % et le nombre d'adhérents de 50%.

*Les conséquences de cette évolution, qui économiquement tenait grâce à l'augmentation constante du nombre d'adhérents (avec un solde positif qui se réduisait d'année en année), se traduisent cette année par un lourd déficit (une baisse du nombre de 5 adhérents, c'est 1150 € de recettes en moins ; l'augmentation automatique instaurée par les bureaux précédents de*



## 1.1 - Les stages de 4h proposés par les professeurs les samedi après-midi.

Ces stages sont proposés par les professeurs (3 actuellement) aux adhérents pour un coût de 38 €.

Pour ce faire l'association passe un contrat de location payant avec la mairie (600€ cette année, ramené à 540€ avec un remboursement en cours).

Ils comportent un stage dit gratuit « offert » (c'est à dire payé par l'association aux professeurs) une fois par adhérent, et ce depuis une décision du bureau de l'association en 2013-2014. Cette année 35 adhérents ont bénéficié de stage « gratuits » pour un coût pour l'association de 1 330€.

Par ailleurs, d'autres adhérents paient leur stage directement aux enseignantes.

Enfin, on constate, suite aux renseignements fournis à la demande du bureau aux professeurs, d'élèves extérieurs, qui paient également 38€ aux professeurs.

*Ces stages, au nombre de 9 sur l'année, posent plusieurs problèmes :*

Le coût des stages dit gratuits

La maîtrise du nombre d'adhérents bénéficiant de stage gratuit (si ce nombre double...la facture également)

Le coût des locations de salles

La présence d'élèves extérieurs : ils paient le même tarif que les adhérents, bénéficient de la location de la salle payée par vos cotisations et posent enfin un problème juridique (en cas d'accident...la responsabilité du président pourrait être engagé en tant que signataire de la convention de location de la salle municipale..., notre assurance ne les connaît pas et la mairie non plus).

**Proposition 1 : suppression des stages gratuits pour les adhérents (remboursés par l'association aux professeurs)**

**Vote :            contre : 1**

**abstention : 2**

**pour : 39**

**La proposition est adoptée (soit 1300 € d'économie)**

**Proposition 2 : Ramener le nombre de stages à 2 par professeurs, si le professeur veut faire plus de stage il remboursera**

**Vote :            Pour à l'unanimité (180 € d'économie)**

**Proposition : Anne souhaite avoir la possibilité que les extérieurs puissent participer**

**Vote :            Contre : 33**

**Abstention 9**

**La proposition est refusée à la majorité**



Les adhérents sont appelés à venir nombreux et profiter de l'occasion pour se réinscrire sur place.

Un courriel sera envoyé fin août début septembre pour le rappeler.

Cette année 145 personnes ont adhéré à l'association (150 l'année dernière), dont 56 nouveaux.

*Nous semblons avoir atteint un palier en nombre d'adhésions. Il était illusoire de croire que le nombre croîtrait indéfiniment et d'ailleurs certains cours en début d'année sont saturés (plus de 20 personnes par salle ce qui n'est pas l'idéal).*

Chaque année les PV d'AG mentionnent les nouveaux adhérents. On ne parle jamais de ceux qui partent. En remontant le temps, on constate un fort renouvellement avec de nombreux départs : 2016, 35 départs ; 2017 , 47 départs ; 2018 , 26 départs ; 2019 : 61 départs.

*Depuis 2 ans, une association proposant du yoga et de la sophrologie s'est créée à Avon et bénéficie de salles pour ses cours à la maison dans la Vallée. Nous ne sommes donc plus seuls à proposer des cours collectifs de Yoga à Avon. Il y également de nombreux intervenants individuels sur Fontainebleau, Avon (voir sites internet)...*

### 3. Le rapport financier

Celui-ci est présenté par le président en lieu et place de la trésorière Sylvie Hélaine, absente en raison de ses activités professionnelles.



salariales d'environ 6 000 €. J'ai fait le calcul à posteriori et il s'avère que l'exercice s'avère déficitaire de 413 €. C'est peu, mais c'était déjà une alerte.

On constate que les dépenses salariales atteignent en fin d'exercice 30 461 €, sur un total de dépenses de 34 965 € (soit 87,11%), hors stages et formation.

Pour remédier à cette situation de déficit, 2 axes :

Revoir les dépenses : les propositions suivantes sont soumises au vote des adhérents

Fin éventuelle des stages gratuits (1 300 à 1 500 € d'économie)

Gel de la prise en charge de la formation de 3 professeurs (1 700€ d'économie)

Eventualité de la suppression d'1 H cours ARA ( 1700 € d'économies...mais perte de d'adhérents ?)

Baisse éventuelle de l'horaire proposé sur certains créneaux : ¼ h le jeudi soir (ramené à 1H) ; ½ h ou ¼ h le lundi soir (ce qui ramènerait à la situation préexistante à 2018)

Gel de l'augmentation automatique d'1 € du taux horaire des profs (impact évalué à 1900€).

Augmenter les recettes

La cotisation de base de 230€ est en vigueur depuis 2010 (400 pour un couple et 200 pour un moins de 25 ans).

Proposition d'augmenter de 10 € la cotisation de base soit 240€ pour individuel, 410€ pour un couple et 210 pour un moins de 25 ans (estimation augmentation des recettes : entre 1300 à 1400€ pour 140 adhérents). Cette proposition est soumise au vote des adhérents

*Le bilan financier et les propositions de rétablissement des finances sont soumis au vote des adhérents.*

**Proposition : Augmentation de la cotisation de 10 euros pour tout le monde  
Soit 240€ (1 personne), 410 (1 couple), 210 (1 personne – de 25 ans)**

**Vote : Pour 40**

**Abstention : 2**

**La proposition est adoptée à la majorité**





**Proposition : Réduction de la cotisation pour les membres du bureau (1/4 de la cotisation soit 60 euros)**

**Vote : Pour 30**

**Contre 6**

**Abstention 6**

**La proposition est adoptée à la majorité, le règlement intérieur sera modifié dans ce sens**

## 7. Appel à candidature pour compléter le bureau

Avec le mandat du bureau actuel porté à 3 ans et que vous venez d'approuver, un appel à candidature est lancé pour d'autres volontaires, aucun ne s'étant manifesté lors de l'appel à candidature lancé avec la convocation de l'AG.

Il est porté à la connaissance des adhérents que le poste de trésorière est à pourvoir, notre trésorière sortante, après avoir exercé ses fonctions pendant 2 ans, ne désirant plus assurer cette lourde fonction.


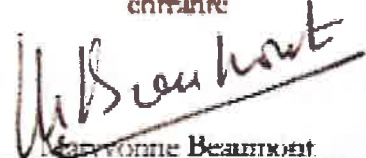

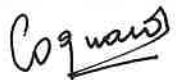
Mme Maryvonne Beaumont se porte candidate.

**Proposition : Candidature de Madame Maryvonne Beaumont au poste de Trésorière en remplacement de Madame Sylvie Hélaine**

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 8. Le siège social de l'association est transféré au 35 rue des Provenceaux 77300 Fontainebleau, domicile du Président.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H00

<p>Le Président,</p>  <p>Michel Beaumont</p>	<p>La Trésorière sortante:</p> <p>(Absente Excusée)</p> <p>Sylvie Hélaine</p>	<p>La Trésorière, entrante:</p>  <p>Maryvonne Beaumont</p>
<p>La secrétaire</p>  <p>Corinne Lagé</p>	<p>La secrétaire adjointe</p>  <p>Nadine Coquard</p>	



